

Discours de Willy Brandt devant le Parlement européen (8 juillet 1981)

Légende: Le 8 juillet 1981, Willy Brandt, président du Parti social-démocrate allemand, se prononce en faveur d'une révision et d'une réforme des structures des Communautés européennes afin d'améliorer leur fonctionnement.

Source: Journal officiel des Communautés européennes (JOCE). Débats du Parlement européen. 08.07.1981. [s.l.]. p. 114-116.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/discours_de_willy_brandt_devant_le_parlement_europeen_8_juillet_1981-fr-2aa1e04e-c2da-4f3d-b95d-5b4ad9aec254.html

Date de dernière mise à jour: 04/07/2013

Discours de Willy Brandt devant le Parlement européen (8 juillet 1981)

Le Président. - La parole est au Groupe socialiste.

M. Brandt. - (EN) Monsieur le Président, permettez-moi de commencer en complimentant le président de la Commission pour la déclaration qu'il vient de faire. J'ai constaté un phénomène intéressant hier lorsque j'ai entendu l'un de nos collègues luxembourgeois s'exprimer en anglais et M. Pezmazoglou recourir à la langue française alors qu'il vient de Grèce, et je voudrais demander à mes collègues pourquoi la plupart des parlementaires estiment-ils devoir de nouveau proclamer leur nationalité dès qu'ils ont franchi les portes de la salle plénière ou celles des salles de réunion des commissions? Pourquoi ceux de mes collègues à qui je m'adresse habituellement dans une langue autre que la mienne s'attendent-ils invariablement à ce que je fasse mes commentaires en allemand? Pourquoi sommes-nous à cet égard plus attardés encore que les Nations unies elles-mêmes? Voulons-nous que les services d'interprétation deviennent un appareil encore plus lourd, sans parler de nos réunions à l'étranger? Songer simplement au jour où nous passerons de sept langues à neuf ou plus encore!

Qu'il n'y ait aucun malentendu. Je ne veux en aucun cas d'une Europe qui serait un fatras de langues et de cultures. Notre Europe doit s'épanouir dans la diversité sous peine de tromper ses propres idéaux. Bien entendu, je suis conscient de la nécessité de faire traduire tous les documents communautaires dans chacune des langues des États membres. Toutefois, ce que je n'admets pas, c'est que ce principe doive pareillement s'appliquer à tous nos exposés ou que, par une sorte de sens artificiel du devoir, nous accordions toujours la préférence à notre langue maternelle. Quoi qu'il en soit, je me réserve à l'avenir le droit de choisir moi-même la langue de mon exposé.

Je demande au plus grand nombre d'entre vous de communiquer en faisant abstraction des considérations de prestige, quel que soit l'intérêt que nous portons à notre langue maternelle. Quiconque s'entretient habituellement avec moi en allemand devrait pouvoir s'exprimer dans cette langue même si, par exemple, il veut commenter ma déclaration de ce matin, et je prie la présidence de bien vouloir considérer d'un œil critique la question des langues que je viens brièvement d'évoquer.

Monsieur le Président, le rapport défendu par notre collègue, M. Hänsch, mérite notre pleine reconnaissance. Cela vaut également pour le complément au rapport élaboré par notre collègue, M. Van Miert. Notre groupe appuiera ces rapports.

Il y a deux ans, plus de 100 millions d'hommes et de femmes ont voté pour décider de la composition de cette Assemblée. Beaucoup espéraient que ces élections au suffrage direct permettraient à la Communauté européenne de progresser dans la voie de la démocratie. Aujourd'hui, nous savons que, malgré ses nouvelles prérogatives récemment acquises, ce Parlement n'a guère influé sur la crise qui frappe la Communauté, et, à fortiori, ne l'a pas surmontée.

Le Parlement était, et reste, trop désarmé pour pouvoir parvenir à ce résultat. Permettez-moi de reprendre une thèse qui, récemment, avait quelque peu choqué certains de mes collègues. Selon toute apparence, on n'a jamais envisagé de nous accorder beaucoup de pouvoirs. Après tout, les élections au suffrage direct constituaient avant toute chose, l'aboutissement d'un compromis. En outre, le Parlement européen court encore le risque de n'être pas suffisamment crédible. Cependant, le Parlement ne peut se contenter d'ouvrir boutique pour la fermer aussitôt. Ce n'est pas une épicerie ou une agence de tourisme qui offre des voyages tout compris!

Cela dit, je suis parvenu à la conclusion suivante. Si l'on prend la Communauté européenne au sérieux, on doit nécessairement vouloir la révision et la réforme de ses structures. Il convient également d'admettre que, dans la Communauté, les fonctions essentielles et les décisions difficiles ne peuvent être différées plus longtemps, comme c'est le cas actuellement. En outre, il importe de reconnaître que le Parlement européen n'a pas encore les moyens nécessaires pour combler les lacunes qui sont apparues et qui apparaissent encore dans le régime parlementaire de chacun de nos pays ou de la plupart d'entre eux.

Assurément, je n'exagère pas quand je dis que le fonctionnement de la Communauté européenne laisse tout simplement à désirer.

Monsieur le Président, ce que nous devons revoir et réformer, c'est le fonctionnement des institutions communautaires et principalement le jeu des relations réciproques entre le Conseil, la Commission et le Parlement. Comme M. Hänsch le fait justement remarquer dans son rapport, le Conseil est entretemps parvenu à une position de prééminence que les Traités ne prévoyaient pas à l'origine.

(Applaudissements)

Pareillement, - et je partage entièrement le point de vue exposé par le président de la Commission à cet égard - l'insistance à vouloir imposer à tous les échelons la règle de l'unanimité pour les votes, la transformant ainsi en mécanisme de blocage, est une très mauvaise chose. Par ailleurs, n'oublions pas que le partenaire du Parlement européen, c'est le Conseil. Le Traité mentionne le Conseil et non une quantité de conseils divers.

D'autre part, il est réjouissant de constater que les chefs d'État et de gouvernement ont adopté, lors de leur dernière réunion à Luxembourg, la proposition du Chancelier d'Allemagne fédérale visant à permettre à la personne qui exerce la présidence de leur Conseil de se présenter devant cette Assemblée au début de chaque nouvelle session ou vers cette époque.

Les traités prévoient une Commission forte - et permettez-moi de dire ceci, Monsieur le Président de la Commission - qui soit beaucoup plus que la simple addition d'un corps de hauts fonctionnaires et d'un centre d'échange des enquêtes et rapports d'experts. Il y a plus d'un an, le Parlement discutait du droit, nécessaire dans son optique, d'intervenir dans la désignation de la Commission, et sa démarche d'alors était fondée sur la conviction que la Commission devait être un interlocuteur fort face aux gouvernements et non une instance soumise aux instructions de ces derniers.

(Applaudissements)

Les rapports soumis à notre attention se sont fait l'écho de certaines propositions modérées visant à permettre au Parlement de mieux exercer son influence, et l'avantage éventuel de ces propositions, c'est qu'elles peuvent être mises en œuvre, raison pour laquelle je les appuie. Elles entrent parfaitement dans le cadre prévu par les Traités sous leur forme présente. Outre la modernisation des pouvoirs dont dispose le Parlement, nous devons rechercher - dans le cadre, je le rappelle, prévu par les Traités - une extension de ses compétences, droits accrus d'initiative en matière législative et budgétaire. Pour que le Parlement puisse véritablement remplir sa tâche, il est absolument essentiel qu'il obtienne des pouvoirs supplémentaires et qu'il acquière un meilleur sens des priorités, sans jamais oublier que la Communauté est appelée à s'élargir encore.

Mesdames et Messieurs, il y cinq ans, lorsque les chefs de gouvernement ont officiellement approuvé le principe d'élections au suffrage direct, j'ai déclaré qu'une telle assemblée devait s'attacher à traiter les problèmes structurels orientés vers l'avenir, mais les choses ont pris une autre tournure. Cela dit, je suis heureux que l'initiative prise par M. Spinelli et ses collègues nous permette une nouvelle fois de définir les tâches de la Communauté ainsi que le rôle que ses institutions pourraient être amenées à assumer. Notre Parlement ne peut abandonner l'avenir de la Communauté aux seuls diplomates et gouvernements...

(Applaudissements)

...gouvernements qui, comme le savent la plupart d'entre nous, ont déjà leur part de fardeaux, de problèmes et de difficultés. Le Parlement doit résolument entrer en lice, appuyé en cela par toutes les forces politiques importantes et son terrain d'action ne doit pas se limiter à cette enceinte, mais s'étendre à tous nos pays où le Parlement trouvera des alliés soucieux de participer au développement de notre Communauté. L'enjeu, mes chers collègues, ce n'est pas l'avenir de la bureaucratie, mais celui du peuple européen.

Lors des prochaines élections de 1984, le Parlement européen ne pourra justifier la confiance dont il est le

dépositaire et tenter d'en gagner davantage que s'il a fait la preuve de sa capacité à résoudre les questions cruciales. Ce sont là les conditions de l'union politique. Je ne mentionnerai, à cet égard, que l'agriculture, l'énergie, l'emploi et les étapes de l'union économique monétaire et sociale. J'y ajouterai l'harmonisation des réglementations communautaires et l'encouragement des mesures susceptibles d'accroître chez les citoyens de nos pays le sentiment communautaire. Cela devrait se réaliser dans le respect d'un nouveau principe intégrationniste fondé sur une réduction de la bureaucratie et sur l'application effective des règlements convenus, dans la mesure des possibilités et par des voies décentralisées. En d'autres termes, un principe caractérisé par la participation des citoyens.

Mesdames, et Messieurs, c'est uniquement par le renforcement de la Communauté et par une unification accrue que celle-ci pourra être à même d'exercer adéquatement son influence, notamment pour parer aux dangers des armes de destruction massive et à ceux posés par le grave problème de la faim dans le monde.

Nous devons également poursuivre dans la voie de la coopération politique, domaine dans lequel, plus que jamais, le Parlement européen doit s'engager pleinement.

Dans ce contexte - et je terminerai par là -, il s'avère nécessaire à mon sens, d'évoquer le problème de la responsabilité européenne en matière de sécurité. Bien entendu, comme les traités le précisent, cette affaire ne relève pas du domaine communautaire, mais nous devons nous en préoccuper. Il ne faudrait certainement pas mal interpréter cette prise de position et y voir la preuve d'une hostilité à l'égard des Américains. Elle traduit simplement notre sens accru de la responsabilité pour les questions qui nous concernent directement. Puisque les dangers qui menacent l'Europe se multiplient, la responsabilité des Européens croît en conséquence. En outre, la situation internationale fait ressortir la nécessité de définir les intérêts européens aussi clairement que possible et de les défendre en commun autant que faire se peut, à la fois au sein de notre alliance et au dehors de celle-ci.

(Applaudissements)